

CIBES Lift Group

CCTP cabine élévatrice CIBES - C1 Pure

Août 2020

Un document réalisé en partenariat avec 

Table des matières

1. GENERALITES.....	2
1.1. Textes réglementaires et techniques de référence.....	2
1.2. Indications au CCTP	4
1.3. Hygiène, sécurité et conditions de travail	5
1.4. Coordination sécurité	5
1.5. Garantie.....	6
1.6. Entretien	6
2. DESCRIPTIF DÉTAILLÉ.....	7
2.1. Description du type de solution : élévateurs à vis.....	7
2.2. Cabine élévatrice à vis avec gaine, type 'C1 Pure' (Cibes) ou équivalent.	7
2.3. Cabine élévatrice à vis avec gaine vitrée, accès simple 1100 x 1400mm type 'C1 Pure' (Cibes) ou équivalent.	15
2.4. Options d'installations et d'équipements pour cabine élévatrice.....	17

1. GENERALITES

1.1. Textes réglementaires et techniques de référence

Les travaux, objets du présent lot seront exécutés conformément aux clauses et conditions générales des documents ci-après en vigueur à la date de remise des offres, à savoir :

- Les documents techniques applicables aux travaux d'ascenseur ;
- Les Normes françaises et européennes Homologuées (NF - EN) et documents de référence, en particulier :
 - NF EN ISO 14122 Sécurité des machines - Moyens d'accès permanents aux machines :
 - Partie 1 : choix d'un moyen d'accès et des exigences générales d'accès (indice de classement : E 85-001-1) ;
 - NF EN 13015+A1 Maintenance pour les ascenseurs et les escaliers mécaniques - Règles pour les instructions de maintenance (indice de classement : P 82-005) ;
 - NF ISO 14798 Ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Méthodologie de l'appréciation et de la réduction du risque (indice de classement : P 82-011) ;
 - NF EN ISO 25745 Performance énergétique des ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants :
 - Partie 1 : mesurage de l'énergie et vérification (indice de classement : P 82-270-1) ;
 - Partie 2 : calcul énergétique et classification des ascenseurs (indice de classement : P 82-270-2).
 - Ascenseurs et monte-charge :
 - FD P 82-022 Guide pour l'élaboration d'un contrat d'entretien à clauses minimales réglementaires et d'un contrat d'entretien étendu à caractère volontaire ;
 - FD P 82-023 Modifications de portes palières d'ascenseurs - Guide pour le maintien du degré de résistance au feu (indice de classement : P 82-023) ;
 - NF P 82-212 Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs électriques - Dispositions applicables dans le cas de transformations importantes ou de travaux d'amélioration ;
 - NF P 82-222 Appareils élévateurs verticaux pour personnes à mobilité réduite - Règles de sécurité pour la construction et pour l'installation ;
 - NF P 82-223 Ascenseurs à crémaillère et ascenseurs à vis - Conditions d'application des normes NF EN 81 Partie 1 et NF P 82-211 ;
 - NF EN 81-3+A1 Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs - Partie 3 : Monte-charge électriques et hydrauliques (indice de classement : P 82-410).
 - NF P 82-207 Ascenseur - Dispositif d'appel prioritaire pour les sapeurs-pompiers ;
 - Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs :
 - NF EN 81-1+A3 - Partie 1 : ascenseurs électriques (indice de classement : P 82-210).
 - Règles de sécurité pour la construction et l'installation des ascenseurs :

- NF EN 81-70 Applications particulières pour les ascenseurs et ascenseurs de charge - Partie 70 : accessibilité aux ascenseurs pour toutes les personnes y compris les personnes avec handicap (indice de classement : P 82-100) ;
- NF EN 81-1+A3 Partie 1 : ascenseurs électriques (indice de classement : P 82-210) ;
- NF EN 81-2+A3 Partie 2 : Ascenseurs hydrauliques (indice de classement : P 82-310) ;
- NF EN 81-3+A1 Partie 3 : Monte-charge électriques et hydrauliques (indice de classement : P 82-410).
- NF EN 81-72 Applications particulières pour les ascenseurs et ascenseurs de charge - Partie 72 : ascenseurs pompiers (indice de classement : P 82-610) ;
- NF EN 81-80 Ascenseurs existants - Partie 80 : Règles pour l'amélioration de la sécurité des ascenseurs et des ascenseurs de charge existants (indice de classement : P 82-615).
- Compatibilité électromagnétique :
 - NF EN 12015 Norme famille de produits pour ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Emission (indice de classement : P 82-701) ;
 - NF EN 12016 Norme famille de produits pour ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants - Immunité (indice de classement : P 82-702).
- Les règles d'exécution des Documents Techniques Unifiés contenant les prescriptions des Cahiers des Clauses Techniques (CCT), des Cahiers des Clauses Spéciales (CCS) et autres documents ;
- Textes législatifs et réglementaires :
 - C 28-05-99 circulaire n° 99-36 du 28 mai 1999 relative à l'installation des ascenseurs neufs ;
 - D 09-09-04 décret n° 2004-964 du 9 septembre 2004 modifié relatif à la sécurité des ascenseurs et modifiant le code de la construction et de l'habitation ;
 - A 18-11-04 arrêté du 18 novembre 2004 relatif à l'entretien des installations d'ascenseurs ;
 - A 18-11-04 arrêté du 18 novembre 2004 modifié relatif aux travaux de sécurité à réaliser dans les installations d'ascenseurs ;
 - A 13-12-04 arrêté du 13 décembre 2004 relatif aux critères de compétence des personnes réalisant des contrôles techniques dans l'installation d'ascenseurs ;
 - C 20-12-04 circulaire DAGE 2004-20 C1 du 20 décembre 2004 relative à la sécurité, l'entretien et le contrôle technique des ascenseurs selon le décret 2004-964 du 9 septembre 2004 ;
 - D 17-05-06 directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux machines et modifiant la directive 95/16/CE (refonte) (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) ;
 - A 29-12-10 arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux vérifications générales périodiques portant sur les ascenseurs et les monte-charges ainsi que sur les élévateurs de personnes n'excédant pas une vitesse de 0,15 m/s, installés à demeure, et modifiant l'arrêté du 1er mars 2004 modifié relatif aux vérifications des appareils et accessoires de levage ;
 - C 21-01-11 circulaire DGT n° 2011/02 du 21 janvier 2011 concernant la mise en œuvre du décret 2008-1325 du 15 décembre 2008 relatif à la sécurité des ascenseurs, monte-charges et équipements assimilés sur les lieux de travail ainsi qu'à la sécurité des travailleurs intervenant sur ces équipements et l'arrêté du 29 décembre 2010 relatif aux vérifications générales périodiques portant sur les ascenseurs, les monte-charges et certains élévateurs de personnes ;
 - D 07-05-12 décret n° 2012-674 du 7 mai 2012 relatif à l'entretien et au contrôle technique des ascenseurs ;
 - A 07-08-12 arrêté du 7 août 2012 modifié relatif aux contrôles techniques à réaliser dans les installations d'ascenseurs ;

- D 23-07-13 décret n° 2013-664 du 23 juillet 2013 relatif au délai d'exécution et au champ d'application des travaux de sécurité sur les installations d'ascenseurs ;
- D 26-02-14 Directive 2014/33/UE du 26 février 2014 du Parlement européen et du Conseil relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant les ascenseurs et les composants de sécurité pour ascenseurs (+ Rectificatif) ;
- D 21-10-14 décret n° 2014-1230 du 21 octobre 2014 relatif aux travaux de sécurité sur les installations d'ascenseurs ;
- A 10-12-14 arrêté du 10 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 18 novembre 2004 modifié relatif aux travaux de sécurité à réaliser dans les installations d'ascenseurs ;
- D 03-05-16 décret n° 2016-550 du 3 mai 2016 relatif à la mise sur le marché des ascenseurs et des composants de sécurité pour ascenseurs.
- A 08-06-17 arrêté du 8 juin 2017 modifiant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public.
- L'aptitude à l'usage des produits de construction, vu le décret n° 2012-1489 du 27 décembre 2012 pris pour l'exécution du règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction et abrogeant la directive 89/106/CEE du Conseil, arrêtés et avis portant application :
 - A 24-04-06 (13) arrêté du 24 avril 2006 portant application pour les produits consommables pour le soudage définis par la NF EN 13479.
- Le code du travail - 4ème partie : Santé et sécurité au travail ;
- Le code de la construction et de l'habitation :
 - livre 1 : Dispositions générales, titre 2 : sécurité et protection des immeubles :
 - chapitre 3 : protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, articles L. 123.1 à L. 123.2, articles R. 123.1 à R. 123.55 (arrêtés du 23 mars 1965 et du 25 juin 1980 et suivants) ;
 - chapitre 5 : sécurité de certains équipements immeubles par destination, section 1 : sécurité des ascenseurs, articles L. 125-1 à L. 125-2-4, articles R. 125-1 à R. 125-2-41.
- Le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (arrêté du 25 juin 1980) - livre 2 : dispositions applicables aux établissements des quatre premières catégories - titre 1 : dispositions générales - chapitre 9 : ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants ;
- L'arrêté du 31 janvier 1986 relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments d'habitation ;
- Ainsi qu'aux arrêtés, circulaires et avis précisant les modalités d'application des textes normatifs précités ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

1.2. Indications au CCTP

L'entrepreneur du présent lot devra la fourniture de tous les matériaux et le matériel nécessaire à la mise en œuvre, ainsi que tous les transports et manutentions diverses.

Il sera également dû, tous les travaux annexes nécessaires à la parfaite tenue et finition des ouvrages.

L'entrepreneur devra en outre se rendre compte sur place de l'état des lieux et des difficultés éventuelles d'exécution des travaux.

Le matériel, les produits et matériaux énumérés dans le présent CCTP ont été choisis en référence, soit de leurs caractéristiques techniques, leur comportement au feu, leur aspect ou leurs qualités. L'entrepreneur qui envisagerait de proposer des produits équivalents devra répondre impérativement à la solution de base, faute de quoi sa proposition ne pourra être retenue. Il pourra faire sa proposition en joignant une annexe à sa soumission et en fournissant en même temps, les avis techniques, procès-verbaux d'essais au feu et des échantillons pour justifier de l'équivalence des produits proposés. Sa variante devra tenir compte de toutes les modifications apportées par cette dernière au projet. Tout produit ne faisant pas l'objet d'un avis technique ou n'étant pas couvert par une assurance ne pourra être retenu.

1.3. Hygiène, sécurité et conditions de travail

Les règles d'hygiène et sécurité des travailleurs seront conformes au code du travail, 4ème partie : Santé et sécurité au travail (partie Législative créé par Ordonnance n° 2007-329 du 12 mars 2007, partie Réglementaire créé par Décret n° 2008-244 du 7 mars 2008) modifiées et complétées.

1.4. Coordination sécurité

Principales obligations de l'entrepreneur, du travailleur indépendant ou du sous-traitant :

- respecter et appliquer les principes généraux de prévention, articles L. 4121-1 à L. 4121-5, L. 4531-1, L. 4531-2, L. 4532-18, L. 4534-1 ;
- rédiger et tenir à jour les P.P.S.P.S., les transmettre aux organismes officiels (I.T., C.R.A.M., et O.P.P.B.T.P.) au coordonnateur ou au maître d'ouvrage et les conserver pendant cinq ans à compter de la réception de l'ouvrage, articles L. 4532-9, L. 4532-18, R. 4532-56 à R. 4532-74 ;
- participer et laisser participer les salariés au C.I.S.S.C.T., articles L. 4532-10 à L. 4532-15, L. 4532-18, R. 4532-77 à R. 4532-94 ;
- respecter les obligations résultant du plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (P.G.C.S.P.S.), articles L. 4531-1, L. 4531-2, L. 4532-18, L. 4534-1 et décrets non codifiés ;
- respecter les obligations issues de la 4ème partie du code du travail, notamment les grands décrets techniques (7 mars 2008, etc.) ;
- viser le R.J.C. et répondre aux observations ou notifications du coordonnateur, articles R. 4532-38 à R. 4532-41.

1.5. Garantie

Le matériel installé devra bénéficier d'une garantie totale et gratuite de 12 mois au minimum. Pendant 3 mois, l'installateur aura à ses frais tous travaux d'entretiens, de réparations et de dépannages sous 24 heures.

1.6. Entretien

L'entreprise du présent lot devra obligatoirement fournir avec sa soumission, sous peine d'annulation de sa remise de prix, à titre d'information, suivant article R. 125-2-1 du CCH un contrat d'entretien comportant les clauses minimales suivantes :

- a. L'exécution des obligations prescrites à l'article R. 125-2 du CCH, exception faite de son dernier alinéa ;
- b. La durée du contrat, qui ne peut être inférieure à un an, les modalités de sa reconduction ou de sa résiliation. La clause de résiliation indique les manquements graves de l'une ou l'autre des parties donnant lieu à la résiliation de plein droit du contrat. Elle fixe également les conditions permettant de résilier le contrat, moyennant un préavis de trois mois, lorsque des travaux importants, tels que définis au II de l'article R. 125-2-1 du CCH, sont réalisés par une entreprise différente de celle titulaire du contrat ;
- c. Les conditions de disponibilité et de fourniture des pièces de rechange, et l'indication du délai garanti pour le remplacement des petites pièces de l'installation présentant des signes d'usure excessive ;
- d. Les conditions de constitution du carnet d'entretien et de communication de son contenu au propriétaire ;
- e. Les garanties apportées par les contrats d'assurances de l'entreprise d'entretien ;
- f. Les pénalités encourues en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des obligations contractuelles ainsi que les modalités de règlement des litiges ;
- g. Les conditions et modalités de recours éventuel à des sous-traitants ;
- h. Les conditions dans lesquelles peuvent être passés des avenants ;
- i. La formule détaillée de révision des prix ;
- j. Les modalités d'information et de communication permettant la présence d'un représentant du propriétaire en vue de tout échange d'informations utiles lors des visites régulières du technicien d'entretien ;
- k. Les modalités de mise à disposition du personnel compétent pour accompagner le contrôleur technique mentionné à l'article R. 125-2-5 pendant la réalisation du contrôle technique obligatoire.

2. DESCRIPTIF DÉTAILLÉ

L'installation sera testée avant livraison, par l'organisme de contrôle retenu pour le présent chantier. L'installateur devra fournir les caractéristiques précises du matériel retenu.

L'installateur devra fournir les plans d'installation au lot Gros Œuvre pour les réservations, le ferrailage des bétons, etc. Il sera tenu responsable des travaux réalisés spécialement pour son installation.

2.1. Description du type de solution : élévateurs à vis

La technologie de l'appareil sera du type « tout électrique », avec hauteur du dernier niveau réduit (2500 mm) sans local machinerie et s'inscrivant dans le respect de l'environnement et du développement durable.

L'habitacle reposera sur un châssis lié mécaniquement au chariot. Ce chariot coulissera par deux rails de guidage verticaux de la structure par l'intermédiaire des guidages à galets. La motorisation sera formée d'un moto réducteur frein mettant en mouvement un ensemble vis écrou à bille. Le mouvement sera transmis au chariot par l'intermédiaire d'une vis sans fin. L'ensemble intégrera les sécurités mécaniques et électriques.

Recommandation du nombre de visites d'entretien / an :

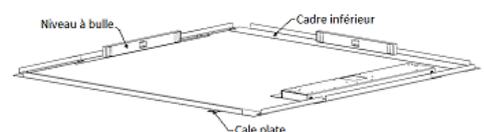
Nombre de départs / mois	0 - 50	50 - 250	250 - 350	350 - 500	500 - 650	650 - 800	800 - 950
Nombre de services d'entretien / an	1	2	3	4	5	6	7

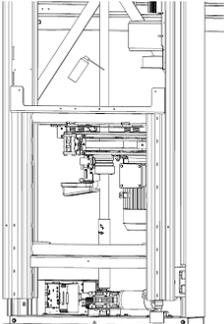
2.2. Cabine élévatrice à vis avec gaine, type 'C1 Pure' (Cibes) ou équivalent.

L'ensemble de l'installation sera réalisé en suivant scrupuleusement les consignes d'installation de montage du fabricant et respectera les ordres d'assemblages et de contrôle définis par le fabricant, ainsi que le respect des normes nationales et la sécurité des travailleurs. Seul un personnel formé et habilité par le fabricant sera autorisé à réaliser l'installation de l'élévateur.

Ensemble comprenant :

- Structure et mécanisme :
 - Cadre inférieur, placé après montage sur le fond de la fosse de 100 mm maximum. Avec un niveau à bulle, s'assurer de l'horizontalité du cadre inférieur, si nécessaire utiliser les cales plates fournies.



- Si l'élévateur est pourvu d'une gaine fournie par 'Cibes' ou non, le cadre inférieur aura un alignement vertical différent.
 - Fixation des guides au cadre inférieur, assemblage des guides, installation et fixation de l'étrier supérieur et alignement des guides. Installation des traverses
- Mécanisme :
 - Installation sur le cadre inférieur du moteur de descente d'urgence, de l'arrêt d'urgence, du compartiment électrique et des batteries.
 - Installation de l'arrière de l'élévateur et la vis de guidage sur les guides et à travers l'unité d'entraînement.
 - Installation de la vis de guidage, assemblage des pièces de la vis de guidage fixé avec des goupilles élastiques. Attachement du palier et de la vis à écrou supérieur.
 - Note : Il est important que le roulement soit correctement positionné.
 - Installation de la vis de guidage sur le tube de descente de secours. Lubrification complète de la vis de guidage, s'assurer que l'huile ne coule pas sur les guides, les roulements, la courroie ou les freins.
 - Installation de la béquille de sécurité sur le fond de la fosse.
 - Note : Pour les élévateurs avec une configuration traversante, la béquille de sécurité doit être montée sur la porte qui est considérée comme la première porte sur le niveau inférieur.
- 
- Installation électrique :
 - Une installation électrique initiale est nécessaire pour que l'élévateur puisse être déplacé et utilisé pendant l'installation comme une plateforme pour atteindre les niveaux supérieurs.
 - Installation de la chaîne porte-câble, installation du porte-batterie au-dessus du compartiment électrique et installation des batteries. Montage temporaire du panneau de contrôle, connexions et raccordements.
 - Montage de la gaine et de la cabine :
 - Quand l'arrière de l'élévateur et la vis de guidage sont en position et que le câblage nécessaire est connecté, montage de la cabine. Cabine de l'élévateur composée d'un châssis avec des panneaux muraux fixés au châssis à l'aide d'un système à clips. Les panneaux muraux et le panneau de toit seront montés depuis l'intérieur de la cabine et seront fixés depuis l'intérieur et l'extérieur. La gaine devra être assemblée avant que les parois et le toit de la cabine ne soient montés sur la cabine. Le sol de la cabine est utilisé comme une plate-forme lors du montage de la gaine.
 - Note : Toujours utiliser les béquilles de sécurité pour travailler sous la cabine et sur le toit de la cabine.
 - Montage des portes palières :

- Réglage de la hauteur de la machinerie de porte. Fixation de la plaque de protection sur le cadre de porte. Fixation de la plaque de stabilisation au seuil. Fixation du renforcement de porte au-dessus du cadre de porte. Fixation des supports pour porte palière inférieure et portes aux niveaux desservis. Fixation des supports pour fosse. Montage et fixation des panneaux de porte et des patins de glissement. Réglage de la hauteur de la porte palière. Fixation des plaques de protection de la porte vitrée (uniquement pour les élévateurs avec portes vitrées). Installation du ressort de fermeture des portes palières. Fixation des supports pour porte palière. Montage du cadre de porte sur le sol.
 - Notes :Les portes palières sur le sol inférieur sont installées différemment des autres portes palières.
 - L'espace entre les panneaux de porte et le seuil ne doit pas dépasser 5 mm.
- Montage de la gaine :
- Vérifier les dimensions applicables selon le schéma de la gaine fournie. La taille du panneau de gaine inférieur peut avoir besoin d'être ajustée pour assurer que, par exemple, les panneaux vitrés sont correctement placés.
 - La gaine doit être assemblée avec les bonnes distances tout autour de l'élévateur. Mesurer tout au long de l'assemblage de la gaine. Les distances entre la gaine et le bord du sol de la cabine sont listés dans le tableau ci-dessous :
- | Côté de la gaine | Distance entre la gaine et le sol de la cabine (mm) |
|------------------|---|
| A/C avec porte | 194 |
| B | 50 |
| A/C sans porte | 45 pour la petite taille d'élévateur
30 pour la taille moyenne d'élévateur |
| D | 245 |
- Positionnement des cornières d'angles de la gaine, fixation de la cornière d'angle sur cadre de la porte. Montage des panneaux de gaine, côté C et ensuite côté B, rivetage des panneaux sur les cornières d'angle un fois installés. Mesurer et vérifier que les panneaux de gaine sont à la bonne distance du sol de la cabine, contrôle que les panneaux de commande sont nivelés. Fixation du profilé en U du panneau de gaine en haut des portes palières (dans le cas où des panneaux de gaine sont installés au-dessus des portes palières).
- Montage des coffres de circuit de porte et contrôle des événements au niveau des portes :
- ouverture et fermeture du verrou, vérification du contact de porte et de l'ouvre-porte. Fixation de tous les câbles circulant à l'arrière des portes palières derrière la plaque de protection.
 - Montage de l'écran d'affichage au support dans le cadre de porte de la première porte palière. Montage du bouton d'appel pour l'ensemble des portes palières. Montage et ajustement du contact d'étage pour chaque palier. Installation du contact de fin de course.
 - Note : La distance entre le roulement du contact sur le contact de fin de course et la platine contact doit être de 2 mm.
- Assemblage du châssis de la cabine :
- Fixation du montant en aluminium de la porte de la cabine, assemblage du cadre de porte de la cabine. Fixation de la plaque d'extension du toit, montage du cadre du toit

- Note : La plaque d'extension du toit est uniquement valable pour les élévateurs avec la porte sur un côté seulement. Pour les élévateurs en configuration traversante, l'espace couvert par la plaque d'extension du toit est rempli par la porte.
- Fixation du cadre du toit de la cabine sur le cadre de porte et les renforts d'angle.

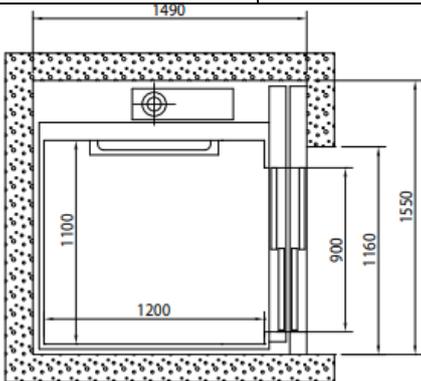
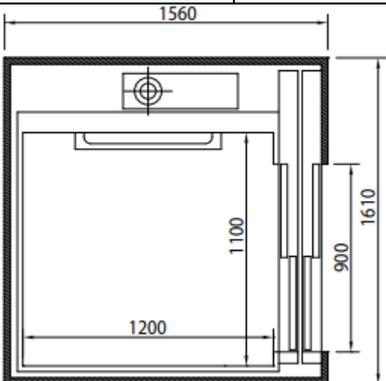
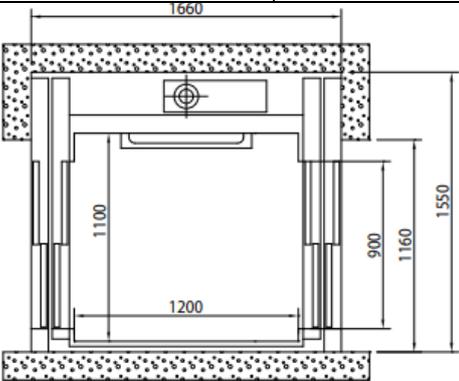
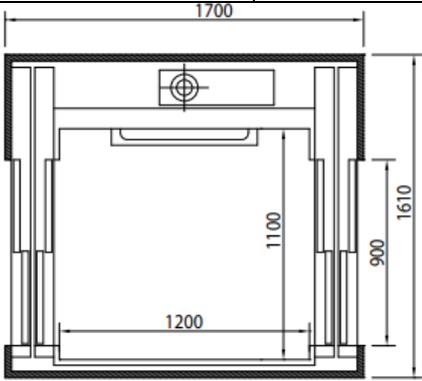
- Assemblage des parois de la cabine :
 - Les parois de la cabine seront attachées au cadre de la cabine avec des fixations de paroi spécifiques pour en faciliter la dépose et le remplacement. Montage de la fixation de la paroi supérieure, puis de la paroi inférieure, fixation des moulures en caoutchouc aux angles et aux montants du cadre de porte.
 - Montage des fixations de paroi aux panneaux muraux. Positionnement des panneaux muraux extérieurs et intermédiaires sur le côté B et fixation de la paroi côté B avec des fixations encliquetables supérieures.
 - Fixation des petits supports muraux sur les renforts de l'arrière de l'élévateur.
 - Fixation des supports muraux longs côté D de chaque côté du panneau mural intermédiaire. Fixation de la pièce femelle de l'interrupteur de sécurité du panneau de contrôle, ainsi que du support sur le panneau mural intermédiaire. Montage des panneaux muraux extérieurs et intermédiaire, côté D. Dépose de la fixation temporaire du panneau de contrôle et montage du panneau de contrôle à l'arrière du panneau mural côté D.
 - Fixation des cornières d'angle dans la cabine.

- Fixation de la porte de la cabine :
 - Fixation du boîtier de porte de cabine sur le cadre du toit. Fixation et réglage de la hauteur des supports de seuil de porte de cabine, verrouillage des supports de seuil et montage du seuil de porte de cabine. Montage de la porte de cabine de la même façon que les portes palières, réglage de la hauteur de porte de cabine.
 - Montage des rideaux lumineux en partie haute sur le côté du boîtier de porte. S'assurer que les capteurs se font face de chaque côté de la porte de l'élévateur. Montage des rideaux lumineux en partie basse. Connection des câbles des rideaux lumineux.
 - Fixation des plaques de protection aux panneaux de la porte vitrée (uniquement pour les élévateurs avec portes vitrées).
 - Réglage des panneaux de porte de cabine.

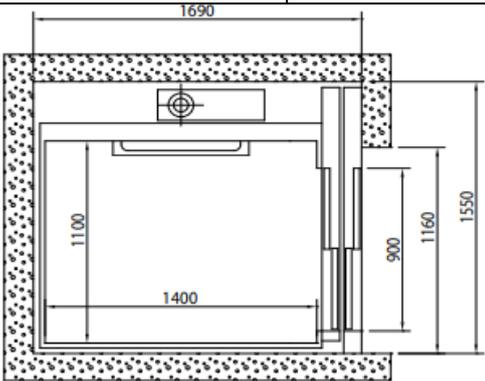
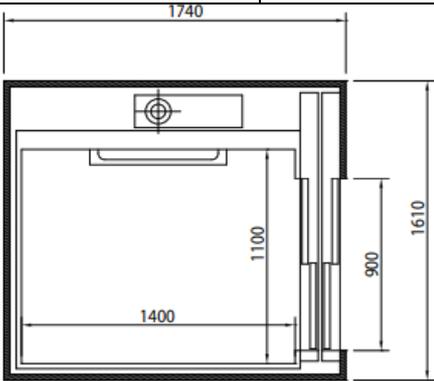
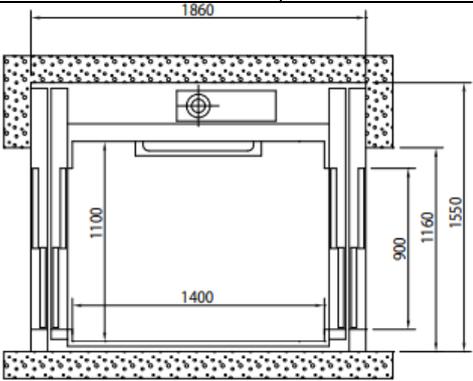
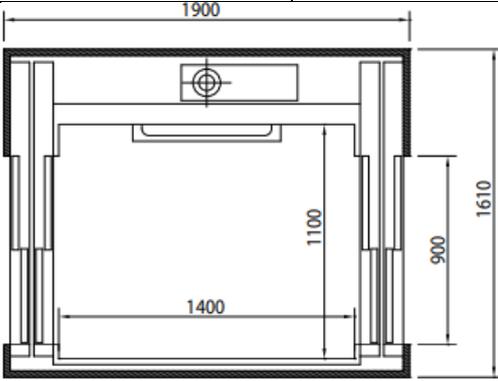
- Fixation du toit de la cabine :
 - Fixation du panneau de toit sur le cadre de toit. Montage des plaques de calage (suivant taille de l'élévateur). Fixation des plaques de protection au cadre de toit.
 - Montage du boîtier de commande sur le toit de la cabine.
 - Fixation des supports de béquilles de toit de la cabine et du câble de la béquille de toit.
- Installation du plafond et des lumières de plafond :
 - En fonction du type de plafond, les éléments électriques sont connectés différemment.
 - Montage des fixations du plafond. Raccordement électrique des équipements d'éclairage. Positionnement du plafond contre le toit et le côté D. S'assurer que les crochets des fixations du plafond sont bien accrochés. Fermeture des fixations du plafond.
- Finitions :
 - Fixation de la plaque de protection sur les supports pour porte palière sur chaque porte et chaque palier.
 - Montage de la protection des circuits de contrôle de porte, sur l'ensemble des boîtiers.
 - Fixation de la rampe sur le côté D de la cabine.
 - Fixation du siège de cabine. Placer le siège de façon à ce qu'il ne soit pas dans le passage pour entrer et sortir de l'élévateur ou pour retirer le panneau de contrôle.
 - Fixation de la protection du compartiment électrique.
 - Programmation de l'élévateur avec programmation d'accostage, réinitialisation du système. Vérifications fonctionnelles : vérifications générales, ajustement de l'interrupteur de surcharge. Ajustement du ferme-porte. Installation des panneaux et instructions.

- Dimensions cabine et gaine :

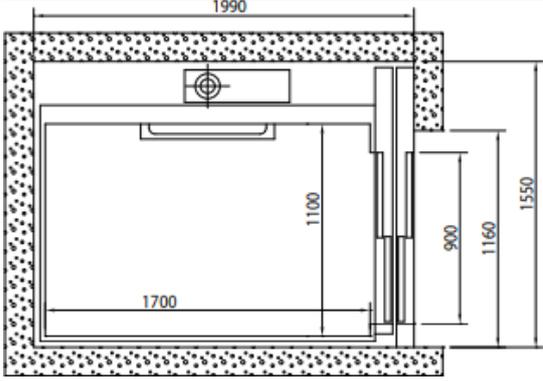
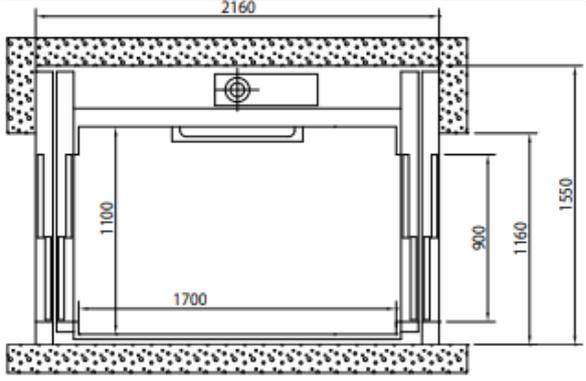
VOIR PAGES SUIVANTES

Cibes C1 Pure 1100 x 1200 mm			
Gaine maçonnée		Gaine panneaux acier	
Gaine panneaux vitrés			
Dimension cabine (l x p x h)	1100 x 1200 x 2130 mm		
Charge nominale	525 kg		
Nombre de niveaux maximum	6		
Accès simple			
Réservation (l x p)	1550 x 1490 mm	Réservation (l x p)	1610 x 1560 mm
Profondeur fosse	100 mm / 120 mm*	Profondeur fosse	100 mm / 120 mm*
			
Accès traversant			
Réservation (l x p)	1550 x 1660 mm	Réservation (l x p)	1610 x 1700 mm
Profondeur fosse	100 mm / 120 mm*	Profondeur fosse	100 mm / 120 mm*
			

* Fosse de 120 mm pour les cabines dont le sol est personnalisé ave du carrelage ou du stratifié.

Cibes C1 Pure 1100 x 1400 mm			
Gaine maçonnée		Gaine panneaux acier	
Gaine panneaux vitrés			
Dimension cabine (l x p x h)	1100 x 1400 x 2130 mm		
Charge nominale	630 kg		
Nombre de niveaux maximum	6		
Accès simple			
Réservation (l x p)	1550 x 1690 mm	Réservation (l x p)	1610 x 1740 mm
Profondeur fosse	100 mm / 120 mm*	Profondeur fosse	100 mm / 120 mm*
			
Accès traversant			
Réservation (l x p)	1550 x 1860 mm	Réservation (l x p)	1610 x 1900 mm
Profondeur fosse	100 mm / 120 mm*	Profondeur fosse	100 mm / 120 mm*
			

* Fosse de 120 mm pour les cabines dont le sol est personnalisé ave du carrelage ou du stratifié.

Cibes C1 Pure 1100 x 1700 mm			
Gaine maçonnée			
Dimension cabine (l x p x h)	1100 x 1700 x 2130 mm		
Charge nominale	630 kg		
Nombre de niveaux maximum	6		
Accès simple		Accès traversant	
Réservation (l x p)	1550 x 1990 mm	Réservation (l x p)	1550 x 2160 mm
Profondeur fosse	100 mm / 120 mm*	Profondeur fosse	100 mm / 120 mm*
			

* Fosse de 120 mm pour les cabines dont le sol est personnalisé ave du carrelage ou du stratifié.

2.3. Cabine élévatrice à vis avec gaine vitrée, accès simple 1100 x 1400mm type 'C1 Pure' (Cibes) ou équivalent.

Caractéristiques :

- charge nominale : 630 kg ;
- nombre d'arrêts : 2 ;
- course : 3,00 m (de niveau fini à niveau fini) ;
- vitesse maximale : 0,15 m/s ;
- course minimale pour accès simple : 2500 mm ;
- commandes : enregistrées en cabine et aux paliers ;
- hauteur dernier niveau minimum : 2500 mm ;
- profondeur de la fosse : 100 mm ;
- dimension la cabine : 1100 x 1400 x 2130 mm ;
- réservation pour accès simple avec gaine Cibes : 1610 x 1740 mm ;
- panneaux de gaine vitré, encadrement : aluminium anodisé naturel, vitrage transparent ;
- profilé d'angles gaine : aluminium anodisé naturel ;
- habillage de gaine en panneaux vitrés sur les faces A, B, C.
- configuration d'accès : accès simple, opposé ;
- type de portes : portes vitrées télescopiques type 'CS1', ossature acier, finition blanc RAL 9016, vitrage transparent de 370 x 1950 mm ;
- sens d'ouverture : côté machinerie ;
- passage libre de porte : 900 x 2100 mm ;
- plafond : couleur blanc RAL 9016 avec éclairage LED 120 Lux ;
- équipement de sécurité standard : bouton d'alarme, téléphone d'urgence, lumière d'urgence, descente de secours électrique, surveillance de la batterie, protection contre les surcharges, rideau infrarouge ;
- système d'entraînement : vis sans fin avec écrou de sécurité ;
- système de contrôle : micro-ordinateur ;
- alimentation électrique : triphasé 3x400 V 50-60 Hz 16 A ;
- parois cabine : blanc pour les surfaces pleines et vitrage transparent ;
- profilés d'angles cabine : aluminium anodisé noir HX 50 ;
- panneau de contrôle avec boutons-poussoirs rétroéclairés : noir RAL 9005 ; commande enregistrée : une seule pression suffit pour commander la destination ; bouton d'alarme : active le signal d'alarme et le téléphone d'urgence (téléphone mains libres Safeline MX3 intégré) ;
- habillage de la porte en panneaux vitrés sur les faces A, C.
- Note : il peut également être utilisé des systèmes à simple service 'A ou C' ou à service opposé 'A' - 'C'.



LOCALISATION : CABINE DESSERVANT LE 1^{ER} NIVEAU DE L'IMMEUBLE

2.4. Options d'installations et d'équipements pour cabine élévatrice

■ Alimentation

Les raccords d'alimentation rapides simplifient l'installation électrique. La plupart des raccordements électriques sont du type 'Plug and Play'.

Alimentation avec convertisseur de fréquence, pour démarrage et arrêt en douceur de l'ascenseur.

- Alimentation 3 x 400 VCA, 50 Hz, 16 A, 5 x 2,5 mm², bloc d'alimentation avec programme start/stop (convertisseur de fréquence).

LOCALISATION : ALIMENTATION DE L'APPAREIL.

■ Portes télescopiques

- Porte télescopique en acier de 900 x 2100 mm de passage libre, type 'CS0' (Cibes) ou équivalent, finition standard blanc RAL 9016.

Note : Equipement fourni en standard.

LOCALISATION : PORTE POUR L'ENSEMBLE DES PALIERS ET DE LA CABINE

- Porte télescopique vitrée de 900 x 2100 mm de passage libre, type 'CS1' (Cibes) ou équivalent, cadre en acier blanc RAL 9016, vitrage transparent uniquement.

LOCALISATION : PORTE POUR L'ENSEMBLE DES PALIERS ET DE LA CABINE

- Porte télescopique coupe-feu EI60 de 900 x 2100 mm de passage libre, type 'CSEI60' (Cibes) ou équivalent, finition, blanc RAL 9016.

LOCALISATION : PORTE POUR L'ENSEMBLE DES PALIERS ET DE LA CABINE



- **Commandes d'appel en porte palière**

- Bouton-poussoir avec encadrement, choix couleur blanc, gris ou noir.
Note : Equipement fourni en standard.

LOCALISATION : *EQUIPEMENT COMMANDE POUR PORTES PALIERES*

- Lecteur de badge RFID pour verrouillage automatique.

LOCALISATION : *EQUIPEMENT COMMANDE POUR PORTES PALIERES*

- Serrure pour verrouillage automatique ou centralisé.

LOCALISATION : *EQUIPEMENT COMMANDE POUR PORTES PALIERES*

- Bouton tactile avec indicateur visuel d'étage intégré.

Note : Le bouton tactile avec indicateur visuel d'étage intégré est recommandé uniquement pour les environnements à faible risque de vandalisme et d'utilisation imprudente.

LOCALISATION : *EQUIPEMENT COMMANDE POUR PORTES PALIERES*

- Indicateur visuel d'étage et verrou à coude pour verrouillage automatique, encadrement zinc.

LOCALISATION : *EQUIPEMENT COMMANDE POUR PORTES PALIERES*

- **Panneau de contrôle**

- Panneau de contrôle noir avec boutons-poussoirs, boutons-poussoirs rétroéclairés : noir RAL 9005 ; commande enregistrée : une seule pression suffit pour commander la destination ; bouton d'alarme : active le signal d'alarme et le téléphone d'urgence (téléphone mains libres Safeline MX3 intégré) ; bouton d'ouverture des portes.

Note : Equipement fourni en standard.

LOCALISATION : *EQUIPEMENT EN CABINE*

- Panneau de contrôle avec boutons tactiles, boutons tactiles de haute sensibilité avec rétroéclairage ; commande enregistrée : une seule pression suffit pour commander la destination ; bouton d'alarme : active le signal d'alarme et le téléphone d'urgence (téléphone mains libres Safeline MX3 intégré) ; bouton d'ouverture des portes.

Note : Le panneau de contrôle tactile est recommandé uniquement pour les environnements à faible risque de vandalisme et d'utilisation imprudente, non adapté pour les ERP.

LOCALISATION : *EQUIPEMENT EN CABINE*

■ Vitrage des panneaux et portes

Les panneaux de verre de la cage d'ascenseur et les portes de l'ascenseur sont livrés en verre feuilleté monotithique. Composition du verre : float 4 mm trempé / 0,76 film PVB / float de 4 mm trempé. Le vitrage sera conforme aux normes EN 12150 Verre de silicate sodo-calcique de sécurité trempé thermiquement et EN 14449 Verre feuilleté et verre feuilleté de sécurité.



*Note : Vitrage transparent en standard lors du choix de parois vitrées. Les vitrages des portes panoramiques sont uniquement disponibles en transparent.

- Vitrage teinté, teinte au choix du maître d'œuvre suivant gamme du fabricant.

LOCALISATION : VITRAGE DES PORTES PALIERES ET CABINE ET DE LA GAINÉ

■ Finitions

Option - Couleurs premium *				
Champagne anodisé	Bronze anodisé	Or anodisé	Blanc vanille minéral	Noir mat
				

- les couleurs premium peuvent être appliquées pour :
 - les panneaux de gaine en acier et panneaux de gaine vitrés (encadrements) ;
 - les profilés d'angles de la gaine ;
 - les portes palières et cabine ;
 - les profilés d'angles de la cabine ;
 - le panneau de contrôle avec boutons-poussoirs ;
 - le plafond avec éclairage LED.
- les couleurs RAL au choix peuvent être appliquées pour :
 - les panneaux de gaine en acier et panneaux de gaine vitrés (encadrements) ;
 - les profilés d'angles de la gaine ;

- les portes palières et cabine ;
- les profilés d'angles de la cabine ;
- le panneau de contrôle avec boutons-poussoirs ;
- le plafond avec éclairage LED.

- la finition acier inox (acier austénitique), peut être appliquée pour :
 - les portes palières et cabine ;
 - le panneau de contrôle avec boutons-poussoirs.

■ **Finitions pour les panneaux en acier ou les panneaux vitrés (encadrement) de la gaine**

Finitions standards, teinte Blanc signalisation RAL 9016 pour les panneaux en acier, aluminium anodisé naturel pour les panneaux de gaine vitrés (encadrement).

- Teinte au choix du maître d'œuvre dans le nuancier RAL, en remplacement de la finition standard pour gaine, suivant choix du Maître d'œuvre dans la sélection du fabricant.

LOCALISATION : *TEINTE RAL POUR PANNEAUX DE LA GAINE.*

- Teinte premium 'Champagne anodisé', code couleur 'AE20101000220' finition anodisé extra mate, en remplacement de la finition standard pour gaine, suivant choix du Maître d'œuvre dans la sélection du fabricant.

LOCALISATION : *TEINTE PREMIUM POUR PANNEAUX DE LA GAINE.*

■ **Finition pour les profilés d'angle de la gaine**

Finition standard aluminium anodisé naturel.

- Teinte au choix du maître d'œuvre dans le nuancier RAL, en remplacement de la finition aluminium anodisé naturel, suivant choix du Maître d'œuvre dans la sélection du fabricant.

LOCALISATION : *TEINTE RAL POUR LES PROFILS D'ANGLES DE LA GAINE.*

- Teinte premium 'Champagne anodisé', en remplacement de la finition aluminium anodisé naturel, suivant choix du Maître d'œuvre dans la sélection du fabricant.

LOCALISATION : *TEINTE PREMIUM POUR LES PROFILS D'ANGLES DE LA GAINE.*

- **Finition pour les portes palières et cabine**

Teinte standard Blanc signalisation RAL 9016.

- Teinte au choix du maître d'œuvre dans le nuancier RAL, en remplacement de la teinte standard pour les portes (RAL 9016), suivant choix du Maître d'œuvre dans la sélection du fabricant.

LOCALISATION : *TEINTE RAL POUR LES PORTES PALIERES ET CABINE*

- Teinte premium 'Champagne anodisé', en remplacement de la teinte standard pour les portes (RAL 9016), suivant choix du Maître d'œuvre dans la sélection du fabricant.

LOCALISATION : *TEINTE PREMIUM POUR LES PORTES PALIERES ET CABINE*

- Finition en acier inox, en remplacement de la finition avec teinte standard pour les portes (RAL 9016), suivant choix du Maître d'œuvre dans la sélection du fabricant.

LOCALISATION : *FINITION ACIER INOX POUR LES PORTES PALIERES ET CABINE*

- **Finition pour les profilés d'angle de la cabine**

Finition aluminium anodisé noir HX50.

- Teintes au choix du maître d'œuvre dans le nuancier RAL, en remplacement de la finition aluminium anodisé noir, suivant choix du Maître d'œuvre dans la sélection du fabricant.

LOCALISATION : *TEINTE RAL POUR LES PROFILES D'ANGLES DE LA CABINE.*

- Teintes premium 'Champagne anodisé', en remplacement de la finition aluminium anodisé noir, suivant choix du Maître d'œuvre dans la sélection du fabricant.

LOCALISATION : *TEINTE PREMIUM POUR LES PROFILES D'ANGLES DE LA CABINE.*

- **Finition pour le panneau de contrôle avec boutons-poussoirs**

Teinte standard noir RAL 9005.

- Teinte au choix du maître d'œuvre dans le nuancier RAL, en remplacement de la teinte standard noir pour le panneau de contrôle avec boutons-poussoirs (RAL 9005), suivant choix du Maître d'œuvre dans la sélection du fabricant.

LOCALISATION : *TEINTE RAL POUR LE PANNEAU DE CONTROLE DE LA CABINE.*

- Teinte premium 'Champagne anodisé', en remplacement de la teinte standard noir pour le panneau de contrôle avec boutons-poussoirs (RAL 9005), suivant choix du Maître d'œuvre dans la sélection du fabricant.

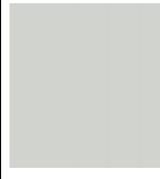
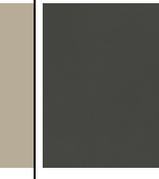
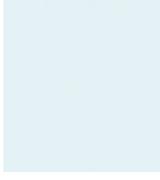
LOCALISATION : *TEINTE PREMIUM POUR LES PORTES PALIERES ET CABINE.*

- Finition en acier inox, en remplacement de la finition avec teinte standard noir pour le panneau de contrôle avec boutons-poussoirs (RAL 9005), suivant choix du Maître d'œuvre dans la sélection du fabricant.

LOCALISATION : *FINITION ACIER INOX POUR LES PORTES PALIERES ET CABINE.*

- **Finition parois de la cabine**

Laminé teinte standard Pure White F8100 SHL.

Finitions en laminé						
Pure White F8100 SHL *	Brushed Argent M5311	Folkstone F7927	Magnolia F1534	Oyster Grey F7929	Otter F3202	Terril F2297
						
Just Rose F8858	Artic Blue F5493	Fontana F1850	Porlar Aland Pine H3433 ST22	Nevada Oak F8588	Black Wood U999 ST12	
						

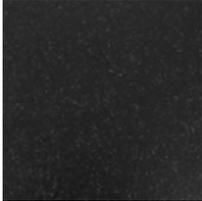
- Teinte de laminé au choix du maître d'œuvre dans le nuancier laminé, en remplacement de la teinte standard blanc pour les parois pleines de la cabine, suivant choix du Maître d'œuvre dans la sélection du fabricant.

LOCALISATION : *TEINTE LAMINE POUR LES PAROIS PLEINES DE LA CABINE.*

- Miroir pleine hauteur de cabine pour les parois A ou C, en remplacement des panneaux pleins en teinte standard blanc, suivant choix du Maître d'œuvre.

LOCALISATION : *FINITION MIROIR LES PAROIS PLEINES A OU C DE LA CABINE.*

■ **Finition du sol de la cabine**

<p>Altro Contrax Nearly Black *</p>  <p>Réaction feu : B_{fl}-s1 Glissance : R10 Classe usage : 34, 43</p>	<p>Surestep - Wood Natural Oak 18942</p>  <p>Réaction feu : B_{fl}-s1 Glissance : R10 Classe usage : 34, 43</p>	<p>Surestep - Wood Rustic Oak 18972</p>  <p>Réaction feu : B_{fl}-s1 Glissance : R10 Classe usage : 34, 43</p>	<p>Surestep - Star Snow 178082</p>  <p>Réaction feu : B_{fl}-s1 Glissance : R10 Classe usage : 34, 43</p>	<p>Surestep - Wood Black Seagrass 18572</p>  <p>Réaction feu : B_{fl}-s1 Glissance : R10 Classe usage : 34, 43</p>
<p>Surestep - Wood Grey Seagrass 18562</p>  <p>Réaction feu : B_{fl}-s1 Glissance : R10 Classe usage : 34, 43</p>	<p>Safestep - Aqua Taupe 180232</p>  <p>Réaction feu : B_{fl}-s1 Glissance : R10 Classe usage : 34, 43</p>	<p>Surestep - Original Umber 171262</p>  <p>Réaction feu : B_{fl}-s1 Glissance : R10 Classe usage : 34, 43</p>	<p>Surestep - Original Pepper 171562</p>  <p>Réaction feu : B_{fl}-s1 Glissance : R10 Classe usage : 34, 43</p>	<p>Surestep Quartz Stone 17512</p>  <p>Réaction feu : B_{fl}-s1 Glissance : R10 Classe usage : 34, 43</p>

* Sol PVC par défaut 'Altro Walkway™', teinte noir, résistance à la glissance R10, épaisseur 2 mm.

- Plancher PVC 'Surestep - Wood Rustic Oak 18972' (Forbo) ou équivalent, pour sol cabine élévateur suivant choix du Maître d'Ouvrage dans la sélection de l'ascenseuriste.

LOCALISATION : *SOL PVC CABINE ELEVATEUR*

- Plancher carrelage au choix du Maître d'ouvrage, pour sol cabine élévateur suivant choix du Maître d'Ouvrage dans la sélection de l'ascenseuriste. Important : la fosse aura une profondeur de 12 cm afin de compenser l'épaisseur du carrelage.

LOCALISATION : SOL PVC CABINE ELEVATEUR

- **Plafond de la cabine**

Teinte standard Blanc signalisation RAL 9016.

- Plafond de la cabine avec éclairage LED 120 lux, teinte au choix du maître d'ouvrage, teinte au choix dans la gamme de l'ascenseuriste. Eclairage LED programmable à économie d'énergie.

LOCALISATION : PLAFOND ECLAIRAGE DE LA CABINE

- Plafond de la cabine avec éclairage LED diffus, 250 lux. Le plafond est équipé d'un éclairage LED programmable à économie d'énergie avec diffuseur blanc givré.

LOCALISATION : PLAFOND ECLAIRAGE DE LA CABINE.

Note à l'attention du rédacteur du CCTP : Pour adapter le CCTP à votre opération, il vous suffit de supprimer les options d'installation et d'équipement non retenues et d'ajuster les références des teintes en fonction des nuanciers.

Fabricant: CIBES LIFT Group AB – Utmarksvägen 13 – 802 91 GÄVLE - SUEDE

Filiale France : CIBES Lift France – 2 Rue Pierre-Antoine Delahousse - 59223 RONCQ –

Tel. +33 (0)3 59 54 21 03 - courriel : info@cibeslift.fr - internet : www.cibeslift.com

Votre distributeur en régions Bourgogne et Rhône-Alpes :



ARATAL ATTRACTIVE MOBILITY ZAC Europarc - 230 rue Marius Lacrouze
71850 CHARNAY-LES-MACON

Tél : +33 (0)3 85 29 79 87 - courriel : commercial@aratal.fr

Internet : www.aratal-professionnels.fr